



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



quartiers2030

CONTRAT DE VILLE - ATTRACTI'CIÉ QUARTIERS 2030

*Une nouvelle ambition
pour la politique de la ville dans les quartiers.*



~1~



PRÉAMBULE

À la suite des émeutes urbaines survenues le 30 juin 2023 sur le territoire de l'Agglomération Montargoise impactant à la fois le tissu économique local et les habitants des quartiers populaires, des nouveaux axes et objectifs ont été initiés dans le cadre du plan ATTRACTI'CITE, réaffirmés par Mme La Préfète du Loiret lors d'une réunion organisée le 9 octobre 2023. Ces nouvelles orientations, prenant en compte les contextes économiques, sociaux et territoriaux constituent le socle de ce nouveau contrat.

La Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing a initié les démarches relatives à son renouvellement en collaboration avec les services de l'État, les partenaires institutionnels, le conseil citoyen et le tissu associatif local de la Politique de la Ville.

Rebaptisé « Attracti'Cité, Quartiers 2030 », le Contrat de Ville est établi pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030, avec un point d'étape à mi-parcours en 2027, est conclu entre les signataires suivants :

- La Préfète du Loiret
- La Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
- La ville de Montargis
- La ville de Châlette-sur-Loing
- La ville d'Amilly
- Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire
- Le Conseil Départemental du Loiret
- LogemLoiret
- Valloire Habitat
- Immobilière Centre Loire

Il s'articule autour de **quatre principales thématiques** conformément aux principales orientations nationales et mesures annoncées lors du Comité Interministériel des Villes en date du 27 octobre 2023. Ces thématiques intègrent les mesures du plan ATTRACTI'CITE ;

Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat.

La transition écologique et énergétique : « Fonds Vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU.

L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse.

La tranquillité et la sécurité publique : prévention, lutte contre les incivilités.

SOMMAIRE

I. LE TERRITOIRE

- I.1 L'EPCI : La communauté d'agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)
- II.2 Les Quartiers Prioritaires

II. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- II.1 Constat
- II.2 Analyse socio-démographique

III. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

- III.1 Les signataires et partenaires associés
- III.2 La participation citoyenne
- III.3 Les instances de pilotage
- III.4 L'ingénierie au service du Contrat de Ville

IV. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE « Engagements Quartiers 2030 »

- IV.1 Retour des consultations citoyennes
- IV.2 Les enjeux locaux et les engagements de la collectivité
- IV.3 Les engagements et la mobilisation des signataires

V. SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

- V.1 Plan d'évaluation
- V.2 Indicateurs de performance

VI. ANNEXES

- Annexe 1 : Les parties prenantes du Contrat de Ville de la communauté d'agglomération Montargoise Et rives du loing
- Annexe 2 : Les engagements et la mobilisation de l'État
- Annexe 3 : Les engagements et la mobilisation de la Région Centre-Val de Loire
- Annexe 4 : Les engagements et la mobilisation du Département du Loiret
- Annexe 5 : Les engagements de BPI France

I. LE TERRITOIRE

I.1 L'EPCI : la communauté d'agglomération Montargoise Et rives du loing

Caractéristiques

Regroupant près de 10% de la population du département, avec près de 64 000 habitants, l'AME est la deuxième agglomération du Loiret en nombre d'habitants, et couvre un territoire de plus de 23 000 hectares.

Présidé par Jean-Paul BILLAULT, le Conseil communautaire compte 53 membres élus. Avec ses 15 communes membres, c'est une Communauté établie qui agit au quotidien pour ses habitants : Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur et Vimory.

Contractualisation politique de la Ville

Le Loiret compte 19 QPV, où résident 48 600 personnes en 2018, soit 7,2% de la population départementale. 32 % des habitants des QPV de la région vivent dans le Loiret.

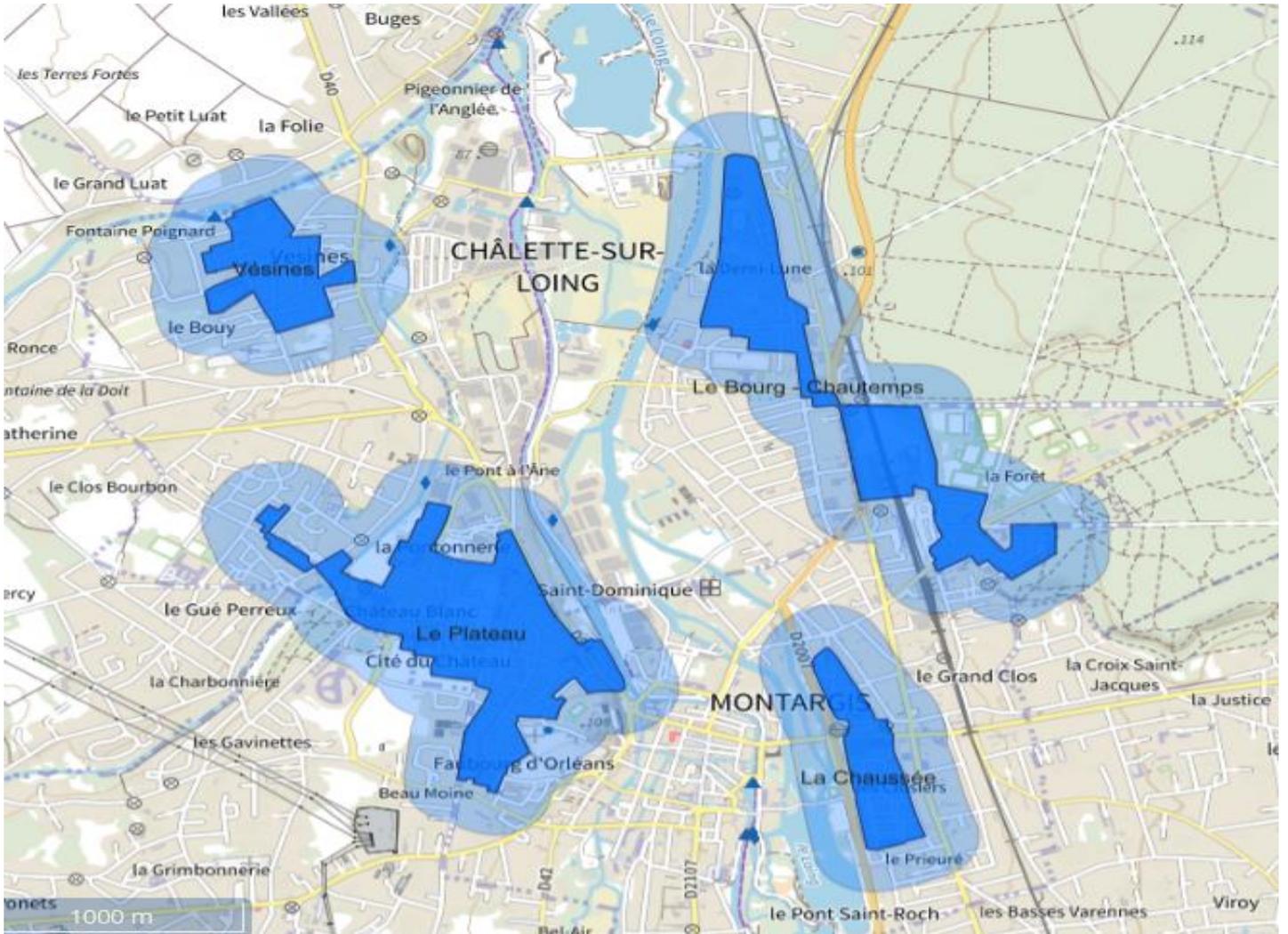
Dix QPV sont localisés à Orléans Métropole, quatre au sein de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, deux dans les communautés de communes Giennes et du Pithiverais et un dans la Communauté de Communes du Val de Sully.

Le Contrat de ville 2015/2020 de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, a été signé le 17 décembre 2015.

Un protocole d'engagement réciproque est venu compléter ce contrat-cadre signé le 17 décembre 2015, et réaffirmer les engagements déjà pris par les signataires. Il s'appuie à la fois sur le Pacte de Dijon, « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* » (avril 2018), sur la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 concernant la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers (circulaire n° 6057/SG), sur l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville (2015-2018) mené par le Service DSU de l'AME et sur celle des services de l'État. Ce contrat-cadre a fait l'objet de deux prorogations successives et a pris fin le 31 décembre 2023.

II.2 Les Quartiers Prioritaires :

4 quartiers au sein de l'Agglomération Montargoise :



Démographie des quartiers :

10 400 habitants dans les 4 QPV de l'agglomération

- 1 100 Vésines (Chalette sur Loing)
- 4 100 Le Plateau (Montargis – Chalette sur Loing)
- 3 300 La Chaussée (Montargis)
- 1 900 Le Bourg-Chautemps (Montargis-Chalette sur Loing)

Intégration de la commune d'Amilly dans le zonage existant :

Pour rappel, la ville d'Amilly était incluse dans le Contrat de Ville 2000-2006. Suite aux actions menées par les différents partenaires et aux investissements réalisés par la ville et les bailleurs sociaux, diverses problématiques ont pu être résolues dans deux quartiers à savoir :

- « Les Terres Blanches », Zone d'Aménagement Concerté créée dans les années 80, dont le programme d'aménagement était resté inachevé et qui, malgré sa proximité immédiate avec le Centre Bourg, se trouvait en déshérence et souffrait d'un phénomène de « ghettoïsation ». 348 logements constituent le parc des logements sociaux.
- « Le Clos-Vinot » : quartier d'habitat social, construit dans les années 60, lors de la création de la Zone Industrielle le jouxtant. 18 logements constituent le parc des logements sociaux répartis entre les différents bailleurs (France Loire, Valloire Habitat et Logem Loiret).

Les enfants des Terres Blanches et du Clos-Vinot sont scolarisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire du Clos-Vinot.

Trois sites ont été sinistrés, lors des émeutes de Juin 2023 : Dans le quartier des Terres Blanches : la salle de quartier, dénommée « salle des Terres Blanches » et la Maison de la Petite Enfance Entre « Terres Blanches » et « Clos-Vinot » : les locaux de la Police Municipale et des affaires sociales - CCAS

Données sociales

Dans le cadre du « contrat de ville » 2000-2006, la Ville a mis en place « L'Espace Familial » désormais situé dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance, soit au plus près des « Terres Blanches ». Cependant, il est à noter que ce service n'est pas sollicité par les familles des 2 quartiers visés, pour des difficultés de parentalité, traitées par la Politique de la Ville

Concernant les bénéficiaires d'aides sociales en 2024 les indicateurs du services affaires familiales sont les suivants ;

✓ **Fond Unifié Logement :**

2023 : sur 20 FUL au total, seul 1 correspondait aux deux quartiers définis

2024 (sur les 3 premiers mois de l'année uniquement) : sur 8 FUL, 6 correspondaient aux deux quartiers définis

✓ **Accompagnements individuels :**

2023 : sur 32 accompagnements individuels déclenchés, 13 correspondaient aux deux quartiers définis

✓ **Resto du Cœur :**

2023 : sur 160 familles amilloises accueillies par l'association, 52 résidaient sur les deux quartiers définis.

Découpage du zonage proposé

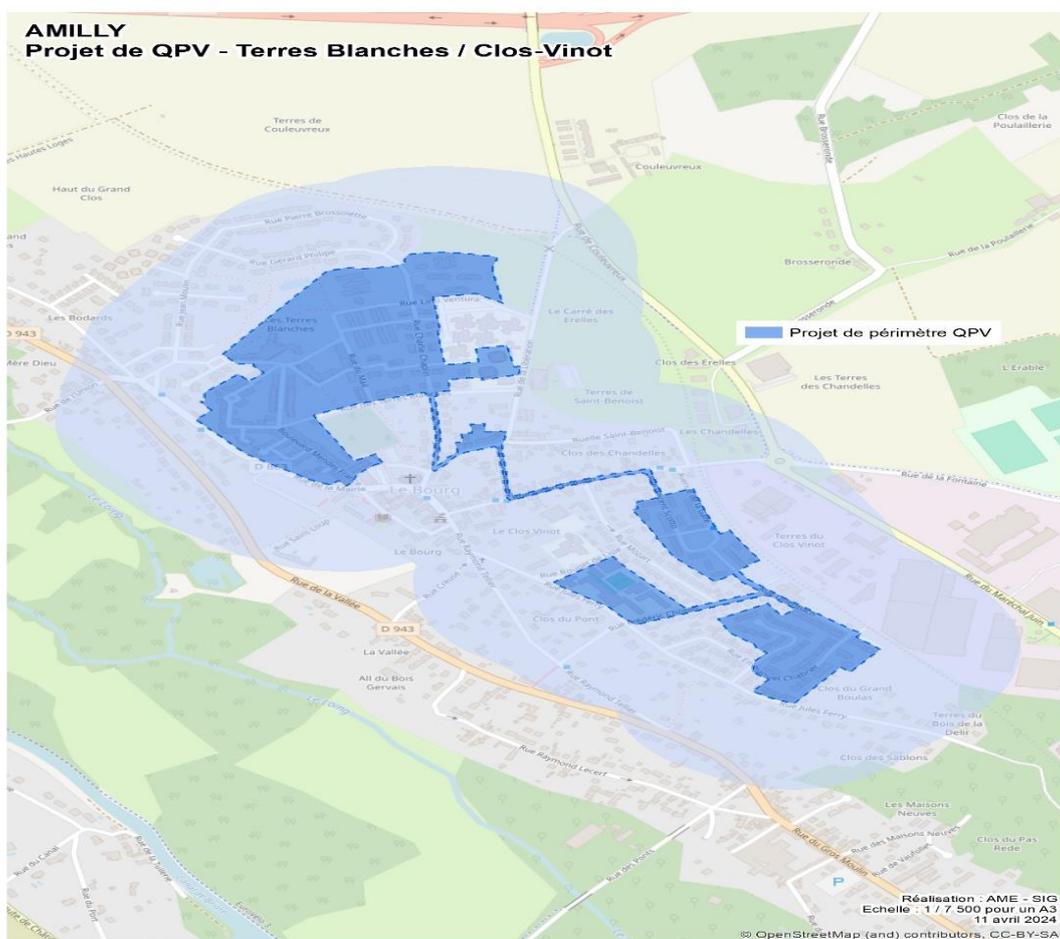
- **Partie Terres Blanches :**

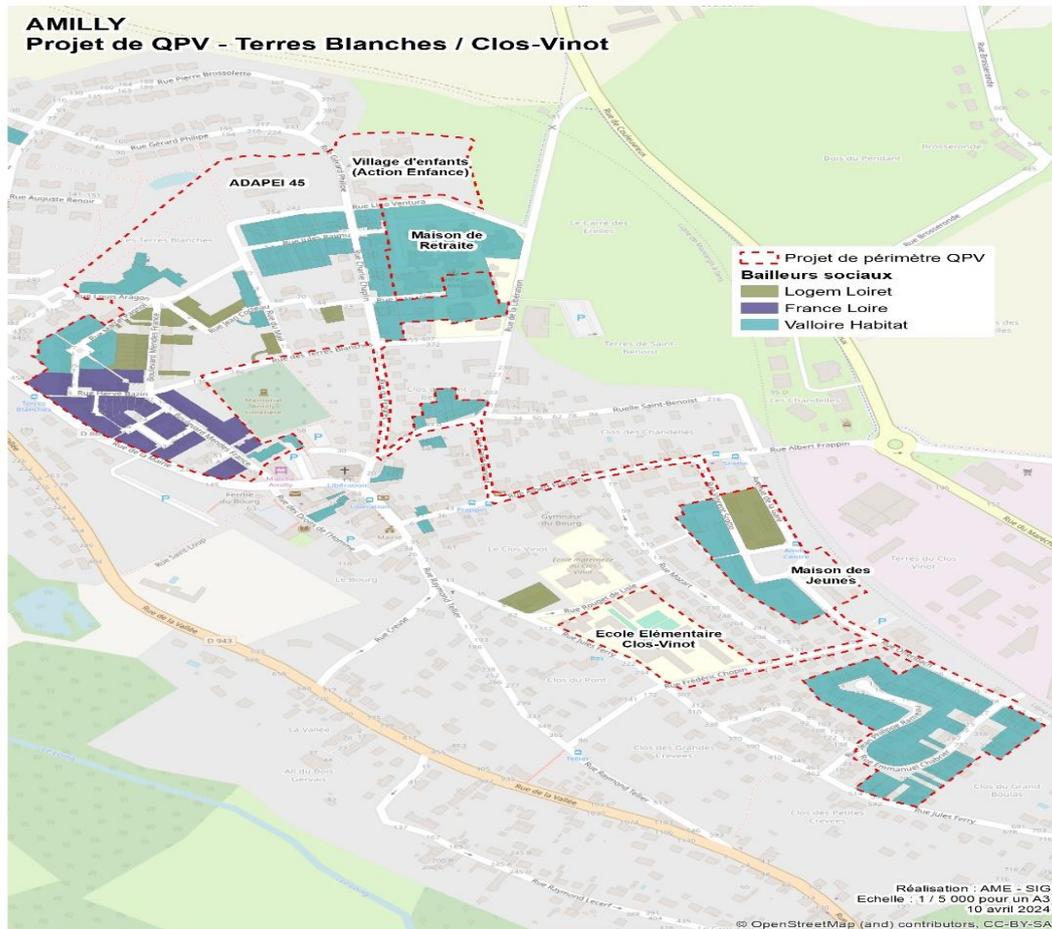
- Redécoupage du périmètre initialement proposé pour coller aux fonciers des bailleurs sociaux,
- Exclusion de la Maison de Retraite malgré le fait que le foncier soit du patrimoine Valloire Habitat,
- Intégration du Village d'Enfants et de l'ADAPEI.

- **Partie Clos Vinot :**

- Accrochage avec la partie Terres Blanches en intégrant les logements Valloire Habitat à l'angle Libération/Saint-Benoît,
- Exclusion de l'ensemble maternelle du Clos-Vinot et de l'immeuble LogemLoiret rénové à l'angle Ferry/Rouget de l'Isle,
- Intégration de la Maison des Jeunes et de l'ensemble élémentaire du Clos-Vinot.

- Nombre estimé de logements : **569**
- Nombre estimé de ménages : **540**
- Population estimée des ménages : **1287**
- Population estimée hors ménage : **92**
- Population totale estimée du QPV (Terres Blanches/Clos-Vinot) : **1379**





II. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

II.1 Constat

1.1. Des indicateurs sociaux et caractéristiques de la délinquance :

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing compte 62 240 habitants avec une part des ménages composés d'une personne de 37,1 % et 2,2 % de ménages composés de 6 personnes et plus. Elle compte 11% d'habitants étrangers avec un taux de pauvreté de 19,9% (niveau de vie médian en euros : 19 850), 8,2% de l'ensemble des prestations sociales, 20,6% bénéficiant du RSA et 18,7% des prestations de la CAF mono-parents.

Une délinquance concentrée sur la zone police : VIF, cambriolages, trafic de stupéfiants, nuisances sonores. Peu d'atteintes à l'intégrité physique mais un trafic de stupéfiants en constante augmentation (consommation et regroupement) sur le quartier Chautemps, immeubles Crowborough sur le quartier de la Chaussée, Kennedy/Plateau, secteur « Tassigny », le Gué aux Biches et le quartier de Vésines. Atteintes et nuisances sur le quartier des Terres Blanches (Amilly – hors périmètre QPV), le secteur de la Gare de Montargis (errance, alcool, intrusions). Présences ponctuelles de groupes de jeunes aux abords des établissements scolaires.

1.2. Violences urbaines de juin 2023 :

Les violences urbaines survenues dans la nuit du 29 au 30 juin 2023 impliquant des jeunes du territoire*, ont causé la dégradation de 103 magasins, 5 immeubles et 32 véhicules incendiés, mobilier urbain et voiries dégradés ainsi que le Commissariat et l'Hôtel de Ville de la commune de Montargis.

Sur la commune de Chalette sur Loing, 17 véhicules lourds ont été brûlés, 1 Centre commercial (SUPER U) dégradé, incendie du local et de 2 véhicules de la Police Municipale (dégradation du local ASVP) et destruction d'une salle de quartier.

Sur la commune d'Amilly : 1 bus et une façade de la Maison de la Petite Enfance incendiés, dégradation de la salle et parc des Terres Blanches et saccage du bureau de la Police Municipale et du CCAS.

Sur la commune de Villemandeur : pillage d'un bar-tabac situé dans le Bourg.

**Origine des violences : 150 à 200 jeunes âgés de 14 à 18 ans et issus principalement des quartiers (affrontement avec la Police Nationale).*

II.2 Analyse socio-démographique

Sur le plan démographique, les habitants des QPV représentent une part relativement importante de la population, puisqu'ils comptent pour 17,24% de la population totale de l'Agglomération Montargoise et 18,76% de la population totale de l'aire urbaine de Montargis.

Leurs revenus sont extrêmement faibles, en particulier dans les secteurs du Bourg/Chautemps (654,16 € mensuel, soit 7 850 € annuel) et du Plateau (724,16 € mensuel, soit 8 690 € annuel) mais aucun secteur n'est épargné par la pauvreté, sachant que sont considérés comme évoluant sous le seuil de pauvreté les « unités de consommation » qui touchent moins de 1 026 € mensuel, soit 12 312 € annuel.

S'agissant des plus de 60 ans, ils sont un peu plus nombreux que dans le reste du département (statistiques Loiret 2024 : 23,30% (102 914 ha.) – AME : 29,62% (18 585 ha.)). On peut en outre constater que le quartier de La Chaussée accueille de nombreux seniors soit près de 24% contre moins de 19% pour les autres quartiers.

Les jeunes de moins de 26 ans sont particulièrement touchés par le chômage puisqu'ils représentent 14,53% du nombre total des demandeurs d'emploi issus des QPV et 7,19% du nombre total des demandeurs d'emploi à Montargis et à Châlette-sur-Loing.

A Montargis et à Châlette-sur-Loing, un demandeur d'emploi sur deux est un habitant des QPV, et seul un habitant sur quatre, dans les quartiers prioritaires, possède un diplôme de niveau bac ou plus.

Enfin, la commune d'Amilly comprend un quartier en situation de précarité « Les Terres Blanches/Clos-Vinot ». Ces deux sites concentrent à eux seuls la majorité des logements sociaux implantés sur le territoire amillois (50% en 2023 dont 35% dans le quartier des Terres Blanches) et l'essentiel des logements collectifs. Depuis 2003, ce quartier accueille également un « Village d'Enfants et d'Adolescents » d'Action Enfance, où 128 jeunes y sont hébergés.

Ces dernières années, la commune constate une recrudescence de comportements d'incivilités et de délinquances, prenant désormais de nouvelles formes et une ampleur inédite touchant des individus de plus en plus jeunes.

Aux fragilités endogènes s'ajoutent des facteurs extérieurs. En effet, « Les Terres Blanches » sont devenues un lieu de regroupement prisé de bandes de jeunes originaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville, s'adonnant à divers trafics, actions d'intimidation et violences.

Les émeutes du mois de juin 2023 ont dramatiquement illustrées cette évolution défavorable.

La commune de Villemandeur se situant à proximité des établissements scolaires en QPV.

III. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

III.1 Les signataires et partenaires associés

Les signataires du Contrat de Ville

Outre l'État et la communauté l'Agglomération Montargoise Et rives du loing co-porteurs du Contrat de Ville, celui-ci sera signé par les villes de Montargis, Châlette-sur-Loing, Amilly et Villemandeur, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental du Loiret et les bailleurs sociaux (LogemLoiret, Valloire Habitat et Immobilière Centre Loire).

Les signataires du Contrat de Ville garantissent le déroulement de son pilotage et de son évaluation. Ils décident ainsi de tous les arbitrages sur le contrat : actions, priorités, procédures.

Dans le cadre partenarial des contrats de ville, la circulaire invite à déterminer des poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), non couvertes par un contrat de ville, qui pourront se voir allouer une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147.

Les partenaires associés

Au-delà des signataires, le Contrat de Ville associera largement tous les partenaires souhaitant être impliqués dans cette démarche, afin d'améliorer l'ensemble des politiques publiques et de créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les QPV.

Sont partenaires du contrat de ville les acteurs et institutions ayant produit une lettre d'engagement sur sollicitation de la Préfète du Loiret et du Président de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. La liste des partenaires identifiés pour le Contrat de Ville de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing est en pièce jointe « [annexe1](#) ». Celle-ci pourra être étendue afin d'inclure tous les acteurs souhaitant s'associer à la démarche.

L'engagement des partenaires dans le contrat repose sur :

La mise en œuvre des programmes et des politiques publiques conduites par chacun sur le quartier prioritaire, ou par déclinaison spécifique. Les partenaires sont invités à confirmer et préciser leurs engagements en faveur des quartiers concernés.

Leur contribution active aux travaux et réflexions qui seront initiés dans le cadre ce contrat. À ce titre, ils sont associés à sa gouvernance (Comités techniques et de pilotage, rencontres annuelles...) et à tous les groupes projets visant à assurer une déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques identifiées dans le cadre du présent contrat ou par le comité de pilotage.

III.2 La participation citoyenne

La Préfecture du Loiret et les collectivités engagées dans la Politique de la Ville, ont invité les habitants et les partenaires, le 11 juillet 2023, à participer à une concertation citoyenne.

Ce temps d'échange organisé pour recueillir la parole et les contributions des habitants des quartiers (observations, attentes, priorités, idées, projets...) a permis de dégager des priorités pour le futur contrat, adaptées aux spécificités des quartiers.

Les signataires du contrat de ville sont garants de l'association des habitants à la définition des priorités et des actions du contrat de ville, au suivi de leur mise en œuvre et à l'évaluation de leurs résultats. Des moyens dédiés pourront être consacrés à la mobilisation citoyenne et au fonctionnement des collectifs d'habitants structurés afin de sécuriser de façon pérenne les conditions matérielles de leur participation.

Des rencontres avec les habitants du quartier seront pérennisées sur toute la durée du nouveau Contrat de Ville par l'organisation de :

- réunions publiques pour information, consultation et concertation avec les habitants ;
- rencontres (marches exploratoires, gestion urbaine sociale de proximité) pour évoquer divers sujets qui préoccupent les habitants ;
- d'animations tous publics dans les QPV.

Au moins un rendez-vous annuel dédié à la participation citoyenne sera organisé en présence du sous-préfet et des élus représentants de la communauté l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et les villes de Montargis, Châlette-sur-Loing, Amilly et Villemandeur.

III.3 Les instances de pilotage

La gouvernance du contrat de ville est composée :

- D'un comité de pilotage : il fixe les priorités du contrat de ville et évalue les actions mises en œuvre. Il valide les financements accordés *via* l'appel à projet du contrat de ville ;
- D'un comité technique : il prépare les décisions et travaux du comité de pilotage et du comité des financeurs ;
- De groupes projets associant les partenaires opérationnels, pouvant être constitués sur décision du comité de pilotage en vue d'approfondir une thématique prioritaire ou un projet spécifique.

Le Comité de Pilotage

Sous la présidence conjointe du sous-préfet chargé de la politique de la ville, du sous-préfet de l'arrondissement de Montargis et du Président de la communauté l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en lien avec les villes de Montargis, Châlette-sur-Loing, Amilly et Villemandeur ou ses représentants, **le Comité de Pilotage (COFIL)** constitue l'instance politique d'orientations stratégiques du contrat. Il réunit tous les signataires et les partenaires du contrat de ville. Il permet la participation citoyenne à ses travaux, dans les conditions qu'il fixe.

À ce titre, il :

- définit les grandes orientations stratégiques, pilote la gestion opérationnelle sur l'avancement des travaux ;
- valide la feuille de route et les objectifs opérationnels annuels ;
- évalue les résultats des actions et le Contrat de Ville dans son ensemble ;
- garantit la complémentarité et l'articulation des différents dispositifs, projets et mode financement ;
- favorise la mobilisation des ressources de « droit commun » ;
- valide les financements spécifiques accordés aux actions présentées dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.

Il se réunit 1 fois par an pour :

- L'appel à projet du contrat de ville ;
- La validation de la feuille de route et des objectifs opérationnels de l'année suivante et réaliser le bilan des réalisations de l'année précédente.

Pour l'établissement de cette feuille de route annuelle, il sélectionne au moins une thématique prioritaire ou un projet devant faire l'objet d'un travail approfondi, et décide pour cela de la constitution de **groupes projets** spécifiques associant les partenaires opérationnels. **Ces priorités annuelles peuvent faire l'objet de financements dédiés et renforcés dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.**

Le Comité technique

Co-animé par l'État et l'intercommunalité, le Comité Technique (COTECH) intercommunal est chargé de conduire et suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles comme dans ses dimensions territoriales et thématiques.

Il réunit les représentants des signataires du contrat de ville, ainsi que toute personne ou institution qu'il juge utile d'associer en fonction des champs traités.

À ce titre, il :

- prépare les décisions du Comité de Pilotage et en assure le suivi ;
- élabore le programme annuel des actions et en assure la mise en œuvre ;
- prépare le lancement des appels à projet et les priorités annuelles associées ;
- prépare les bilans et évaluations des actions et du contrat dans son ensemble.

Un rendez-vous annuel

En présence de l'État, des représentants de la communauté l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en lien avec les référents « contrat de ville » des communes de Montargis, Châlette-sur-Loing, Amilly et Villemandeur.

Ce rendez-vous annuel est dédié à la participation citoyenne ; avec les bailleurs sociaux et les acteurs associatifs.

III.4 L'ingénierie au service du Contrat de Ville

L'équipe dite opérationnelle, assure la mise en œuvre et l'animation du Contrat de Ville sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération, et en coordination étroite et permanente avec la Préfecture ; sous-préfet chargé de la politique de la ville, sous-préfet de l'arrondissement de Montargis, délégué du préfet et service chargé de la politique de la ville.

IV. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE « Engagements Quartiers 2030 »

IV.1 Retour des consultations citoyennes

173 questionnaires ont été analysés suite à une réunion publique organisée le 13 juillet 2023 en présence des structures institutionnelles, des habitants et des associations afin d'identifier les besoins et les attentes.

Les besoins et attentes issus d'une concertation citoyenne

- Politique de la ville mal identifiée sauf exception (PRE, ANRU) ;
- Coût des énergies en hausse, qualité du bâti et cadre de vie (encombrants)
- Accès aux droits n'est pas suffisamment lisible. Qui fait quoi ?
- Mobilité, garde d'enfant, offre de formation insuffisante et défaut d'information entravent le retour à l'emploi, plus particulièrement pour les familles monoparentales ;
- Jeunesse en difficulté de plus en plus tôt, décrochage, incivilités. Il manque un relai social et éducatif de proximité type prévention spécialisée ;
- Dénis ou démission des parents : la parentalité doit constituer un levier fondamental ;
- Manque de praticiens médicaux et indifférence face aux graves addictions de tous âges ;
- Habitants demandent à être consultés et associés, sur des temps institutionnels ou spécifiques.

IV.2 Les enjeux locaux et les engagements

Conformément à la circulaire du 4 janvier 2024, le présent Contrat de Ville – Engagements Quartiers 2030, relève d'une démarche de co-construction qui associe l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs des quartiers prioritaires : conseils citoyens, associations, bailleurs sociaux, entreprises, institutions, collectivités, services de l'État.

Les signataires et partenaires concernés renouvellent leurs engagements en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Conformément aux orientations nationales, ce nouveau contrat de ville est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants.

Une nouvelle ambition pour les quartiers autour de 3 axes : ATTRACTI'ITÉ

La mobilisation d'un écosystème d'acteurs par la Préfète du Loiret a permis de définir des objectifs partagés, consolidés, spécifiques aux problématiques locales.

La nouvelle ambition repose sur 3 axes principaux définis dans le cadre d'ATTRACTI'ITÉ ;

1^{er} axe : Développer des politiques d'accompagnement

- Emploi/Formation et numérique
- Éducation - Citoyenneté
- Sports
- Santé
- Culture
- Logement
- Aides aux familles-Soutien à la parentalité
- Protection Insertion
- Accompagner-Soutenir-Investir

2^{ème} axe : Renforcer la sécurité

- Sécurité
- Justice

3^{ème} axe transversal

- Le Contrat de ville
- Le Délégué du Préfet
- Le Plan de Sauvegarde du Plateau
- Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine LGBT et les discriminations liées à l'origine

IV.3 Les engagements et la mobilisation des signataires

DÉVELOPPER DES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

L'enjeu stratégique : Emploi-Formation et numérique

Déployer les dispositifs en matière d'accès à l'emploi, à la formation et la mobilité en faveur des publics en QPV et lutter contre la fracture numérique

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser davantage les contrats aidés dans les QPV ➤ Structurer l'IAE dans les QPV ➤ Insérer les clauses sociales dans les marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement d'ateliers innovants (1/mois) et conventionnement annuel avec l'Espace Multi-Services. ✓ Développement de la part des DE jeunes inscrits, issus des QPV : « Allez-vers ». ✓ Développement des emplois-francs. ✓ Implication lors du recrutement des adultes-relais par l'acculturation « emploi ». ✓ Mobiliser autrement les publics bénéficiaires du RSA dans le cadre de l'expérimentation France Travail (sport et culture). ✓ Déploiement des dispositifs d'accompagnement (Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, Contrat Engagement Jeunes, Boost apprentissage, 100 chances, 100 emplois, accompagnements sociaux, lutte contre le décrochage scolaire, etc.). ✓ Actions culturelles innovantes (Tanneries, ateliers artistiques...). ✓ Mise en place d'actions contextuelles suite aux émeutes.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des parcours d'insertion par l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réactivation du projet HOPE (hébergement, orientation, parcours vers l'emploi) en lien avec l'AFPA. ✓ Expérimentation du dispositif Fabrique Avenir.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la mobilité, désenclaver les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion des outils de mobilité (transports en commun, vélos, etc.). ✓ Permis à 1€, auto-école sociale-solidaire. ✓ Appel à projet ADEME, plan vélo, mobilité active, dispositif savoir rouler, etc.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre la fracture numérique : France numérique ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers et appui de conseillers numériques pour accompagner les e-démarches et la prise en main du numérique.

L'enjeu stratégique : Éducation - Citoyenneté

Favoriser la réussite éducative au sein des QPV en impliquant les acteurs institutionnels, les associations, les familles

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser les dispositifs favorisant la réussite éducative et scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer un déploiement d'un dispositif d'accompagnement du territoire : Cité éducative – Territoires Éducatifs Ruraux – Contrats locaux d'accompagnement scolaire. ✓ Articuler les dispositifs Cité éducative, programme de réussite éducative et le volet éducation du contrat de ville pour garantir cohérence et continuité éducative.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer le dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants).
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des projets d'orientation vers les métiers 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispositifs stages 3^e et 2^{de}. ✓ Développer l'alternance et la recherche d'entreprises en apprentissage.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre le décrochage scolaire ➤ Remobiliser la prévention spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déploiement des vacances apprenantes. ✓ Mise en place d'un programme de prévention spécialisée.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer l'ambition scolaire et la réussite 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un internat d'excellence accompagné d'un repérage pour des places dédiées aux élèves issus des QPV. ✓ Renforcer et développer des cordées de la réussite dès la 3^e. ✓ Développer les entretiens d'excellence sur site.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourager la scolarisation des moins de 3 ans. ✓ Renforcer les collaborations entre la collectivité, l'Éducation Nationale et les services ayant en charge la petite enfance (Caf, PMI, etc.).

L'enjeu stratégique : Éducation – Citoyenneté (suite)

Favoriser la réussite éducative au sein des QPV en impliquant les acteurs institutionnels, les associations, les familles

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lutter contre les discriminations ➤ Développer la culture de l'égalité ➤ Renforcer l'esprit critique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déployer et soutenir des actions au titre de la DILCRAH représentée à l'échelle du département par le Comité de lutte contre le racisme, d'antisémitisme, de haine anti-LGBT et de discriminations (CORAHAD). ✓ Mettre en œuvre des actions de prévention contre toute forme de racisme, d'antisémitisme, de haine anti-LGBT et de discriminations liées à l'origine. ✓ Renforcer l'esprit critique dans les Cités Éducatives ou programme de réussite éducative et plus généralement dans le cadre de l'enseignement scolaire.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre un contrat territorial d'accueil et d'intégration à l'échelle du territoire. ➤ Favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants. ➤ Améliorer la vie des personnes réfugiées et étrangères en impliquant les territoires où elles résident et en coordonnant l'action des acteurs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des actions en lien avec les thématiques de la mobilité, de l'apprentissage de la langue française. ✓ Accompagner vers l'emploi les bénéficiaires, accéder à la formation, encourager l'autonomisation par l'apprentissage. ✓ S'appuyer sur les acteurs des QPV (associations, acteurs institutionnels) pour développer des expérimentations.

L'enjeu stratégique : Sports

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives comme outils de prévention de santé, d'accès à l'emploi, d'inclusion sociale

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir les associations sportives de proximité ➤ Déployer l'offre d'emploi des coachs sportifs ➤ Proposer une offre d'activités physiques et sportives pour les habitants des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déployer un plan départemental d'insertion par le sport. ✓ Recruter des coachs socio-sportifs. ✓ Recruter un animateur territorial ✓ Déployer le Pass' Sports. ✓ Renforcer le dispositif « J'apprends à nager », « J'apprends à rouler », portés par l'ANS. ✓ Financer des actions à destination des jeunes (Vacances apprenantes, projets d'insertions). ✓ Financer des actions dans le cadre des JOP 2024 et les pérenniser.

L'enjeu stratégique : Santé

Favoriser l'accès aux soins et l'autonomie des personnes résidentes en QPV

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre aux problématiques d'accès aux soins des habitants en QPV ➤ Assurer un accompagnement psychosocial des jeunes en QPV ➤ Favoriser l'implantation d'offres médicales et paramédicales de proximité au sein des QPV ➤ Favoriser l'autonomie des personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financer des projets déployés par l'association ESPACE en lien avec les professionnels du territoire (Éducation nationale, professionnels du social/médico-social, collectivités territoriales) afin de prévenir les conduites addictives, sensibiliser aux risques et soutenir les familles dans leur parentalité. ✓ Intervenir via le Contrat Local de Santé Gatinais Montargois signé en juillet 2023 qui s'attachera à réduire les inégalités sociales et territoriales en santé ; agir sur qualité de vie des populations ; améliorer le bien-être collectif et répondre aux préoccupations de la population en matière de santé mentale. ✓ Importance du maillage contrat de ville/CLS/ Éducation Nationale pour orienter les opérateurs vers les territoires fragilisés, en fonction des besoins ; renforcement des actions de prévention ; développement de la mobilité ; actions sur les déterminants de santé ; actions de prévention en santé mentale ; repérage des populations vulnérables et fragilisées.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des actions de prévention, notamment sur la santé mentale, auprès du public et sensibiliser les 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'accès des jeunes et de leurs familles aux dispositifs de droit commun (Maison des adolescents, Planning familial, CIDFF, Promeneurs du net, etc.).

L'enjeu stratégique : Culture

Soutenir l'accès à la culture et à la pratique artistique dans les quartiers populaires, en lien avec des projets culturels à double dimension à la fois territoriale et sociale.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre la culture accessible au plus grand nombre et faire connaître les lieux culturels de la région ➤ Provoquer des rencontres fécondes avec des artistes, en partant lorsque cela est possible de la richesse culturelle des quartiers pour en faire le matériau des projets 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation d'une Micro-folie fixe et itinérante en lien avec la collection régionale. ✓ Garantir le financement à hauteur de 15 000 € sur l'enveloppe « Politique de la ville » de la DRAC pour des actions artistiques et culturelles. ✓ Mise en place d'un Contrat Territoire-Lecture dans les QPV assorti d'un financement triennal. ✓ Déploiement des autres dispositifs de soutien (Pass' Culture, Convention de développement culturel, label 100 % Education-Artistique et Culturelle, Accompagnement du renouvellement urbain, résidences-missions d'artistes, Eté culturel, C'est mon patrimoine !, etc.). ✓ Incitation au développement d'actions à destination des QPV auprès des institutions du ministère de la culture et du service des publics des structures labellisées (Centre d'Art des Tanneries et du Musée Girodet par exemple), mais également des acteurs culturels du territoire, notamment dans le cadre des programmations culturelles de Châlette sur Loing et Amilly.

L'enjeu stratégique : Logement et cadre de vie

Développer l'ensemble des fonctions économiques et sociales des quartiers, en accordant une place centrale au logement des habitants.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les interactions sociales au sein des QPV ➤ Développer des actions autour de la participation citoyenne des habitants en QPV ➤ Favoriser et développer les horaires d'ouvertures des services publics de proximité ➤ Favoriser l'implantation des associations au sein des QPV par l'attribution de logements comme tiers-lieux d'accueil ➤ Créer des espaces accessibles à tous en luttant contre l'insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des chantiers éducatifs. ✓ Proposer un « Spectacle en façade » et des projets avec « Culture du cœur ». ✓ Poursuivre les différents partenariats autour de la sensibilisation des locataires et d'action de lien social et de bien vivre ensemble (partenariat avec l'association « Les parents de Chautemps » et projet d'un jardin Mellifère avec un partenariat de l'école). ✓ Développer l'action Jardins Écoresponsables. ✓ Développer les ateliers avec les différents partenaires associatifs. ✓ Développer les installations de sécurité (vidéo-protection, interphones, etc.).
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire la dépense aux énergies fossiles et améliorer la performance énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déployer le dispositif « Quartier résilient » pour réduire la dépendance aux énergies via les maisons ou ateliers pédagogiques. ✓ Communiquer sur la permanence de l'ADIL. ✓ Renforcer les animations sur le logement et l'énergie en lien avec le Service Eco Habitat. ✓ Inscription des projets d'investissement en QPV au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Gâtinais Montargois pour faciliter la mobilisation des crédits dédiés (Fonds vert, DETR/DSIL, CPER, FNADT, etc.). ✓ Soutien à la rénovation énergétique pour les logements sociaux. Aides à la pierre : Ma PrimeRénov', Ma PrimeAdapt', etc.

L'enjeu stratégique : Aides aux familles-Soutien à la parentalité

Soutenir la parentalité et l'aide aux familles vers le lien social, le vivre ensemble et la citoyenneté.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none">➤ Lutter contre l'isolement des parents et des familles au sein des QPV➤ Offrir des espaces de rencontres enfants-parents, des points d'écoute➤ Favoriser les actions des associations œuvrant pour les familles➤ Proposer des temps de loisirs éducatifs pour les enfants	<ul style="list-style-type: none">✓ Poursuivre l'attribution des financements au titre des prestations de service dans les 4 QPV (centre social AMA, Espace de Vie Sociale Mille Sourires, Établissements d'Accueil du jeune Enfant).✓ Soutenir financièrement les accueils de loisirs sans hébergement de Montargis.✓ Financer des actions parentalité au titre du Fonds Réseau d'Écoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents.✓ Mettre en œuvre des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)✓ S'appuyer sur le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

L'enjeu stratégique : Protection-Insertion

Favoriser l'insertion des jeunes et déployer des actions de prévention, de sensibilisation.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<p>Développer des actions innovantes pour lutter contre les incivilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Consolider le réseau des partenaires pour les publics sous main de justice ➤ Favoriser la réinsertion en faveur des publics des quartiers prioritaires ➤ Favoriser le rapprochement police-population 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre les jeunes essentiellement dans un cadre pénal – Intervention de l'Unité Éducative Milieu Ouvert au civil dans le cadre de la protection de l'enfance via des mesures judiciaires d'investigation éducative. ✓ Développer un réseau partenarial diversifié – conduite d'actions pour prévenir la récidive et favoriser la scolarisation et l'insertion des jeunes (formation, accès au droit, à la citoyenneté et à l'emploi, santé, actions culturelles et sportives). ✓ Développer des actions de sensibilisation et de prévention conduites au sein des collèges du Grand-clos et de Paul Eluard autour de la justice des mineurs (classes de 3^e). ✓ Renforcer le déploiement d'actions contre le harcèlement scolaire déployé au sein du collège du Grand-Clos en lien avec l'éducation nationale. ✓ Suivre les personnes placées sous main de justice – 12 conseillers pénitentiaires, 1 psychologue et 2 surveillants en lien étroit avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ✓ Développer des actions au plus près de la population pénale, notamment via des permanences délocalisées. ✓ Développer des actions innovantes en faveur des publics en semi-liberté (code de la route, médiation animale) qui seront étendues au public en milieu ouvert (DDSE, suivi probatoire, TGI) en 2024. ✓ Maintenir des activités spécifiques à destination des publics (groupe de parole Vie Libre et session ADERES). ✓ Développer un réseau partenarial pour favoriser la réinsertion : Pôle Emploi, Mission Locale, PIMM'S, SIAO, IMANIS, Espace, Mille Sourires, Emmaüs, Croix Rouge, etc. ✓ Mettre en œuvre une prévention spécialisée au sein des QPV (recrutement d'éducateurs spécialisés)

L'enjeu stratégique : Accompagner-Soutenir-Investir

Accompagner les porteurs de projets en termes de financements et d'ingénierie pour développer des projets de territoires.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none">➤ Soutenir les actions en faveur de l'entrepreneuriat➤ Accompagner la transformation écologique au sein des QPV➤ Investir pour et avec les territoires en matière de développement durable, d'habitat	<ul style="list-style-type: none">✓ Rappeler l'intervention de Banque des Territoires en matière de développement économique durable, d'habitat, de développement durable et de résilience.✓ Mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat pour tous » dans les QPV.✓ Mobiliser les crédits d'ingénierie pour accompagner la définition des projets, les faire émerger et les financer en investissement ou en prêts autour de deux axes : la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale.

RENFORCER LA SÉCURITÉ

À la suite des émeutes urbaines survenues le 29 et 30 juin 2023 sur le territoire de l'Agglomération Montargoise impactant à la fois le tissu économique local et les habitants des quartiers populaires, un certain nombre de mesures initiées dans le cadre du plan ATTRACTI'CITE ont été réaffirmées par La Préfète lors de la réunion du 9 octobre 2023.

L'enjeu stratégique : Protéger-Sécurisé

- Renforcer le déploiement de forces de sécurité et les instances de concertation en matière de sécurité.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none">➤ Lutter contre les violences intrafamiliales➤ Lutter contre les trafics de stupéfiants➤ Favoriser les instances de concertation et les plans d'actions de prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none">✓ Renforcer les effectifs de police.✓ Déployer une force d'action rapide de lutte contre le trafic de stupéfiants.✓ Désigner d'un Délégué Police-Population.✓ Participer aux Groupes Opérationnels de Prévention (GPO).✓ Participer à la mise en œuvre du nouveau Plan d'actions du CISPD.✓ Conseiller les communes pour le déploiement de la vidéo-protection (FIPDR).✓ Participer à l'instance GLTD « drogue ».✓ Participer aux instances de concertation de l'agglomération (GLTD, CISPD).✓ Participer et animer des CLIR et CLAV.

L'enjeu stratégique

Conforter les dispositifs d'accès aux droits de proximité

- Faciliter l'accès des personnes en difficultés aux aides auxquelles elles peuvent prétendre et les accompagner dans la compréhension des procédures

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Venir en aide et accompagner les populations les plus en difficulté dans toutes les démarches administratives	↳ France Services ↳ Réseau de partenaires institutionnels présents à la Maison pour Tous pour répondre aux demandes des administrés ↳ Borne Espace de Service au Public (ESP) du Département
➤ Lutter contre la fracture numérique	↳ Conseillers numériques accompagnements aux e-démarches et la prise en main des outils informatiques
➤ Répondre de manière adaptée aux besoins de droit des jeunes et favoriser chez eux l'exercice de la citoyenneté	↳ Point Information Jeunesse de la Maison des Jeunes ↳ Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté dans et hors cadre scolaire par des actions portées par le CDAD
➤ Favoriser l'accès au droit par le biais d'informations juridiques dans le but d'éviter la saisine judiciaire et d'anticiper les situations précaires	↳ Assurer des permanences d'accueil des usagers au sein des Maisons de Justice et du Droit ↳ Déployer des permanences des écrivains publics ↳ Aider les usagers à la constitution des dossiers d'aides juridictionnelles et de surendettement par des personnes qualifiées (CDAD)

AXE TRANSVERSAL

L'enjeu stratégique : Animer-Coordonner-Valoriser

-Animer, coordonner les signataires et partenaires du contrat de ville vers le déploiement des objectifs opérationnels de la politique de la ville.
-Favoriser les axes transversaux en matière de lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et jeunesse.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les outils contractuels pour engager les signataires et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signature du nouveau contrat de ville 2024/2030 vers l'engagement des signataires et partenaires en faveur des quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonner les dispositifs et actions menés au sein des QPV 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'appuyer sur le délégué du préfet dans la mise en œuvre et la coordination des dispositifs au sein des QPV.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de Sauvegarde du Plateau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le relogement des résidents vers les logements sociaux en lien avec les bailleurs -

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir et encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines, les préjugés racistes, antisémites, LGBTphobes et/ou les discriminations liées à l'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financements des actions dans le cadre des appels à projet DILCRAH

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<p>➤ Soutenir les initiatives dans les territoires s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement des actions dans le cadre de l'appel à projet Egalité femmes-hommes avec pour priorités la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes, l'accès aux droits et la diffusion de la culture de l'égalité.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
<p>➤ Soutenir les initiatives en faveur de la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement dans le cadre de l'appel à initiatives « Promotion des Valeurs de la République, de la Laïcité et Prévention Primaire de la Radicalisation » (DSDEN-DRAJES) ✓ Financement du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets éducatifs est mis en œuvre par le Département du Loiret afin de financer des actions éducatives destinées aux jeunes Loirétains de 11 à 15 ans, se déroulant exclusivement hors temps scolaire. ✓ Financement dans le cadre des prestations de services Jeunes (appel à projet) ; Un soutien aux initiatives de jeunes à travers l'appel à projets partenarial « projets jeunes 45 » ✓ Financement dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional ; Pro'Jeunes – Donne vie à tes projets de lycée !

L'ÉTAT

Les principales orientations nationales et mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 sont indiquées en annexe 2.

L'État a consacré en 2023, dans le département du Loiret, des moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville :

Animation des contrats de ville : **1 300 000 €**
Programme de réussite éducative : **600 000 €**
Cités éducatives : **350 000 €**
Quartiers d'été : **248 141 €**
Soit au total : **2498 141 €**

Poste Adulte-Relais : **64**
Poste Fonjep : **15**

Bilan 2023 des moyens spécifiques de la politique de la ville attribués par l'État à l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)

- Crédits d'animation du contrat de ville : **221 674 €**
- Programme de réussite éducative : **120 000 €**
- Quartiers d'été : **4 487 €**
- 14 conventions Adulte relais ouvrant droit à **22 255€** par an et par convention soit **311 570€**
- 2 postes Fonjep ouvrant droit à **7 164€** par an et par poste soit **21 492€**
- Soit au total **863 418€** en 2023
- A ces crédits ANCT s'ajoute un poste de délégué du préfet attribué aux quartiers prioritaires de l'AME et de Gien.

En matière d'équipements publics, il peut mobiliser les dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL) et le fonds vert. En particulier, au moins 15 % du fonds vert à l'échelle nationale devront bénéficier en 2024 à des projets situés dans des QPV. Au-delà de ces moyens spécifiques, l'État s'engage à mobiliser tous ses moyens de droit commun au profit des habitants du QPV (éducation, emploi, police, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations, transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des étrangers...).

Pour certains projets ciblés, des financements pourront être accordés sur 3 ans à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). L'objectif sur la période du contrat est d'augmenter le nombre de ces conventions notamment pour :

- Les projets structurants pour le QPV ;
- Les projets portés par une association de grande proximité répondant à un besoin spécifique du QPV ;
- Les projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre.

LA RÉGION

La Région Centre-Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. *L'annexe 3* précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagés dans les Contrats de Ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent Contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville.

LE DÉPARTEMENT

Le Département du Loiret intervient dans la politique de la ville depuis plusieurs années au travers de ses compétences de droit commun et politiques volontaristes. Il a soutenu et mis en œuvre différents projets concourant au développement des quartiers prioritaires et a également développé la présence de ses services sur le terrain.

Les éléments évoqués dans le cadre du contrat de ville (*annexe 4*) sont mentionnés à titre indicatif afin de valoriser l'intervention possible du département et n'engagent pas la collectivité départementale.

Les différents dispositifs de droit commun relevant de la compétence du Département du Loiret peuvent être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures départementales et de la validation de l'Assemblée Départementale (dans la limite des crédits votés au budget départemental). Les montants de subvention qui pourraient apparaître dans le présent contrat seront indiqués à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité départementale.

Le Département s'engage ainsi à poursuivre sa participation aux différentes instances de gouvernance des contrats de ville, à contribuer à la fluidité du circuit des demandes de subvention et enfin à favoriser l'information sur les dispositifs mobilisables au titre du droit commun auprès des chefs de projets politique de la ville.

LES BAILLEURS

La loi de Finances de 2015 a institué un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux en Quartier Prioritaire de la Ville. Cet abattement de la TFPB est rattaché au Contrat de Ville par une convention d'utilisation, co-signée par l'organisme HLM, l'Etat et les collectivités locales (l'EPCI et la commune concernée), qui fixe les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à mettre en œuvre des outils de gestion de proximité dans le but d'atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi par le ministère en charge de la politique de la ville et l'Union sociale pour l'habitat. Il sera revu courant 2024. À ce stade, il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Cette convention a vocation à s'articuler avec les démarches de Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP) et identifiera des moyens de gestion de droit commun.

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville et au conseil citoyen les documents justifiant de leurs actions. Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

Des priorités pourront être déterminées en tenant compte de la fongibilité d'un QPV à l'autre sur une même commune selon les besoins et l'évolution du contexte pour chaque QPV.

En effet, les situations sont changeantes et propres à chaque quartier. Elles peuvent évoluer rapidement en fonction des contextes locaux voire nationaux. Le suivi et le bilan de fin d'année devront prendre en compte les adaptations du plan d'action aux nouvelles problématiques qui seraient identifiées.

Les contreparties de la TFPB se font en articulation avec le contrat de ville et le Plan Stratégique Patrimonial du bailleur. C'est un outil qui contribue à redonner de l'attractivité aux territoires.

La durée des nouvelles conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB sera alignée sur celle du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ». Ces conventions précisent les modalités de coordination des interventions des bailleurs sociaux avec les autres signataires et partenaires du contrat de ville, les modalités d'évaluation des actions menées ainsi que la part minimale de l'économie fiscale consacrée aux différents axes d'intervention. Elles sont présentées et évaluées chaque année dans le cadre de la rencontre annuelle avec les bailleurs sociaux mentionnés *supra*.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Le dispositif de gouvernance permet d'évaluer la mise en œuvre du contrat, d'en mesurer les effets produits et d'exposer les raisons qui ont conduit l'atteinte ou non des objectifs.

Au regard des évolutions socio-économiques, des politiques sectorielles mises en œuvre et des impacts des différents programmes mis à la disposition du Contrat de Ville, cette démarche souscrit à une adaptation en continu des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers en s'appuyant sur une contribution permanente de l'ensemble des acteurs.

La phase d'évaluation doit être associée à chaque étape du contrat : conception, suivi, des actions et bilan. L'évaluation doit veiller à ce que les objectifs formulés soient opérationnels (accessibles et mesurables).

VI.1 Un plan d'évaluation

Un plan d'évaluation (Rapport Politique de la Ville) est établi chaque année par la Chefferie de projet et comprendra :

- ✓ une approche qualitative et quantitative: mesure de l'atteinte des publics ciblés et évolutions observées dans le quartier ;
- ✓ le plan de financement du contrat analyse des conditions de mise en œuvre du contrat et cohérence des moyens par rapport aux objectifs ;
- ✓ des ajustements nécessaires: affiner la connaissance des changements et mobiliser les partenaires sur les contingences et les obstacles à l'atteinte des objectifs.

Ce plan d'évaluation annuel est présenté au COPIL avant l'ouverture de l'appel à projet du contrat de ville. Il valide ainsi la feuille de route et les objectifs opérationnels de l'année suivante et réalise le bilan des actions de l'année précédente.

Par ailleurs, l'évaluation à mi-parcours en 2027 déterminera plus que les autres la suite de la démarche. Selon les résultats de cette évaluation, le contenu du Contrat de Ville pourra être remanié.

VI.2 Des indicateurs de performance

L'efficacité, l'efficience et la pertinence

Pour chaque enjeu décliné en objectifs opérationnels, il convient de fixer simultanément des indicateurs d'efficacité des usagers, de qualité de service et de l'efficience de la gestion ;

- L'efficacité mesure l'atteinte des objectifs opérationnels.
- L'efficience mesure les résultats obtenus selon les moyens (dispositifs)
- La pertinence mesure les objectifs de l'action correspondent aux attentes des usagers/bénéficiaires et aux besoins du territoire.

Typologie des indicateurs

Indicateurs	
Effacité	<ul style="list-style-type: none">-Nombre de personnes issues des QPV bénéficiant de l'action (pourcentage minimum de 50%)-Typologie des publics bénéficiant de l'action (âge, sexe, catégorie socio-professionnel)-Part des femmes et des hommes participants aux actions
Effizienz	<ul style="list-style-type: none">-Montant de la subvention attribuée (pourcentage des contributions publiques et privées)-Part des cofinancements de la subvention attribuée-Part des moyens financiers/nombre de bénéficiaires-Écart entre les moyens en ressources humaines (nombre d'heures) déployées et le coût de l'action-Nombre et qualité des partenaires impliqués dans le projet-Nombre d'actions nouvelles en faveur des habitants
Pertinence	<ul style="list-style-type: none">-Taux de satisfaction des usagers-Taux d'utilisation par la population des actions proposées-Perception du partenaire à l'égard du partenariat

Les outils de suivi

Les fiches de synthèse et fiches bilan pour chaque projet et action constituent les outils de suivi des indicateurs. Le nombre d'indicateurs est restreint pour en faciliter le suivi.

Le suivi de ces indicateurs permettra de comparer les données recueillies tout au long du suivi du contrat de ville avec les enjeux (cibles) fixés au départ.

VII. ANNEXES

- Annexe 1 :** Les parties prenantes du Contrat de Ville de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing
- Annexe 2 :** Les engagements et la mobilisation de l'État
- Annexe 3 :** Les engagements et la mobilisation de la Région Centre-Val de Loire
- Annexe 4 :** Les engagements et la mobilisation du Département du Loiret
- Annexe 5 :** Les engagements de BPI France

ANNEXE 1

LES PARTIES PRENANTES DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

LES SIGNATAIRES

	FONCTION
L'Etat	La Préfète
La communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing	Le Président
La Ville de Montargis	Le Maire
La Ville de Chalette sur Loing	Le Maire
La Ville d'Amilly	Le Maire
Le Conseil régional Centre-Val de Loire	Le Président
Le Conseil départemental du Loiret	Le Président
LogemLoiret	Le Directeur Général
Valloire Habitat	Le Directeur Général
Immobilière Centre Loire	Le Directeur Général

LES PARTENAIRES

	FONCTION
La CAF du Loiret	
DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale)	
France Travail de Montargis	
Mission Locale de Montargis-Gien	
Agence Régionale de Santé (ARS)	
Tribunal de Montargis	
La Caisse des Dépôts et Consignations	
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie	
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret (CMA)	
La Chambre du Commerce et de l'Industrie du Loiret (CCI)	
La Chambre de l'Agriculture du Loiret	
ADEME Centre-Val de Loire	
Bpifrance	
AFFPA	
Les entreprises s'engagent	

ANNEXE 2

LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DE L'ÉTAT (Orientation Nationale)

1. Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par BPI France et la Banque des Territoires
- Pérennisation du Programme d'inclusion par le travail indépendant
- Déploiement d'un fonds en faveur des associations pour remobiliser les plus éloignés de l'emploi
- Mise en place de 300 pactes plein emploi
- Développement de l'apprentissage dans les QPV
- Ouverture de 4 nouveaux centres EPIDE (Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) et plan d'actions pour accueillir 5 000 nouveaux jeunes issus de QPV
- Développer la formation des jeunes issus des QPV dans les écoles de production
- Développer le mentorat, ouverture de classes Prépa Talents dans les QPV
- Augmenter à 5 000 le nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »
- Redonner de la lisibilité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers (Zones Franches Urbaines)

2. La transition écologique et énergétique

- Doublement de la part du « Fonds Vert » investie dans les QPV, plan de rénovation des écoles
- Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « Quartiers Résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers
- Lancement d'un concours d'architecte « Quartiers de demain » avec 10 quartiers volontaires pour la renaturation
- Création d'espaces nature accessibles à tous et multiplication des « aides éducatives » dans les QPV

3. L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

Les Services publics :

- Ouverture 8h-18h des collèges, ouverture des écoles primaires dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers
- Finalisation du déploiement des France Services et élargissement du bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation
- Achèvement de la couverture des QPV en Centre sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Formation de 2 500 aidants numériques et conseillers numériques (France Numérique Ensemble)
- Réforme du statut des adultes-relais, renforcement de la présence de gardiens dans les logements sociaux
- Poursuite du fonds de co-investissement de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour la création de 10 centres de santé et 100 crèches dans les QPV.

Logement, mixité :

- Limitation de la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements sociaux

La mobilité :

- Priorisation de la desserte « vélo » des QPV dans les appels à projets du fonds Mobilité actives, amplification du dispositif « Savoir rouler à vélo »
- Bonus financier pour les projets TCSP (Transports Collectif en Site Propre) et pôles d'échanges multimodaux desservant les QPV
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solidaire en matière de transports en commun

La réussite éducative :

- Généraliser les « Cités éducatives »
- Favoriser l'accès aux internats d'excellence
- Implanter des campus connectés dans les QPV
- Augmenter le nombre de colocations solidaires étudiantes dans les QPV
- Renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV

La santé, accès aux soins, autonomie :

- Regrouper des professionnels dans les Centres de santé et proposer un accompagnement psycho-social, mobiliser les acteurs de « l'aller vers » les plus éloignés du système de soins
- Mettre en place le programme « Mieux manger pour tous »
- Renforcer la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux non scolaires
- Accroître le nombre de stages ambulatoires et encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers
- Expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées dans 20 QPV à travers de nouvelles formes de partenariat entre bailleurs et associations
- Flécher des moyens du programme d'investissement dans les résidences d'autonomie pour rénover et moderniser plus particulièrement les résidences situées dans les QPV

La culture :

- Etendre les horaires des bibliothèques dans 500 quartiers
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV
- Multiplier les « Micro-folies » et encourager l'utilisation du Pass' culture

Le sport :

- Labelliser et déployer 10 000 clubs sportifs
- Déployer 1 000 éducateurs sportifs par un financement de 1 000 clubs pour qu'ils recrutent et forment ces éducateurs, à hauteur de 20 000 € annuels par club sur 3 ans
- Mettre en place le plan « 5 000 terrains de sport »

4. La tranquillité et la sécurité publique

- Déployer le dispositif « Force d'Action Républicaine » (FAR) : forces interministérielles pouvant mobiliser des moyens nationaux, régionaux et départementaux pour renforcer l'action de l'Etat dans les territoires en crise dans le cadre de la restauration de l'ordre et d'un travail d'apaisement (éducation, insertion, prévention, travail d'investigation en profondeur)
- Augmenter la présence policière sur la voie publique et favoriser le rapprochement police-population par la création de postes de Délégué de la Cohésion Police-Population (DCPP)

ANNEXE 3

LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DE LA RÉGION

1. Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Au titre de la compétence Formation Professionnelle, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives).

En faveur du soutien à la création et au développement d'activités, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la mobilité figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action y compris dans ses quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

2. La transition écologique et énergétique

La Région fait de lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir.

La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

3. L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

En matière d'action éducative et du public jeune, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

Concernant l'accès aux soins et à la santé, la Région favorise notamment le déploiement des structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salarié des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

En matière de soutien aux actions culturelles et sportives, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipements (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées.

La Région agit pour l'égalité des chances notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat soutient le centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les Contrats de Ville :

- en matière de développement économique et de médiation numérique
- en faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine
- pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes
- l'accès aux soins

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la Politique de la Ville.

ANNEXE 4

LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DU DÉPARTEMENT

Les priorités départementales qui s'articulent avec les enjeux définis dans les contrats de ville portant sur l'émancipation pour tous, le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires, la transition écologique et énergétique et la tranquillité et la sécurité publique sont précisées ci-dessous :

- La mobilisation des agents départementaux dans les quartiers prioritaires

Dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, le Département mobilise ses agents sur l'ensemble du territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, médecins de Protection Maternelle et Infantile - PMI, puéricultrices...).

Les professionnels des Agences Départementales des Solidarités (ADS) proposent aux usagers des rendez-vous ou des visites à domicile sur les quartiers prioritaires pendant lesquelles ils assurent un accompagnement des publics (accueil, écoute, information, orientation ...). Ils interviennent sur des problématiques variées telles que le logement, l'accès aux droits, l'insertion sociale ou professionnelle, la perte d'autonomie, etc.... Ils soutiennent et accompagnent les parents dans leur fonction éducative. Le Conseil départemental du Loiret est vigilant quant à l'adaptation des modes de suivi et d'accompagnement des publics en difficulté face à l'évolution de la demande sociale. À noter que certains services d'accueil du public du Département du Loiret sont situés directement dans les périmètres des quartiers prioritaires.

En complémentarité, le Département souhaite promouvoir et développer le développement social local qui a pour finalité d'apporter une réponse globale aux usagers avec l'implication des personnes accompagnées et des acteurs locaux. Ce dernier sera porté par les professionnels des ADS.

- L'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté (jeunes, bénéficiaires du RSA...)

Le Département du Loiret poursuit une politique d'insertion tournée vers un objectif d'employabilité et de retour à l'emploi des publics en difficulté, en lien avec les structures associatives et partenaires locaux. La vocation première est de mettre à disposition des publics les moyens nécessaires vers une autonomie sociale et économique. Il s'investit notamment auprès des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), des jeunes en grande difficulté, dans une logique préventive, et auprès de personnes connaissant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement autonome.

Il poursuit son partenariat avec les Missions locales et les structures associatives en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (en dehors du territoire d'Orléans Métropole), mais également en faveur des plus défavorisés. Enfin, le Département poursuit le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des publics en difficulté.

Il s'est engagé depuis mars 2023, dans l'expérimentation sur l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, avec une volonté forte de construire des dynamiques de parcours « sans couture » en s'appuyant sur les acteurs territoriaux.

Afin de répondre à la diversité des besoins des bénéficiaires du RSA sans moyen de se déplacer et pallier ainsi leurs difficultés, le Département impulse et développe des actions de mobilité en lien avec les partenaires et

les structures associatives sur le territoire départemental afin de favoriser l'accès, le retour et le maintien à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail.

Le Département du Loiret se donne les moyens nécessaires afin d'aider et d'encadrer les initiatives des bénéficiaires du RSA souhaitant trouver ou retrouver une activité professionnelle en créant leur propre emploi afin de sortir du dispositif RSA. À ce titre, il finance des actions d'accompagnement à la création d'entreprise et de suivi post-crédation afin de pérenniser les entreprises créées sur l'ensemble du territoire.

En vue de favoriser le retour à l'emploi des publics qu'il accompagne, le Département apporte également un soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour permettre à des bénéficiaires du RSA sans emploi, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion au sein de structures spécifiques (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion,...).

Il s'engage également dans le cadre du cofinancement de Contrats Uniques d'Insertion et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion, au profit des bénéficiaires du RSA relevant de sa compétence.

Le soutien en matière d'accompagnement social lié au logement et dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) :

Le Département intervient pour accompagner des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, notamment en accordant des aides financières pour leur faciliter l'entrée ou le maintien dans le logement.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement sont mises en place pour les publics les plus en difficulté. De plus, les agents du Département déploient leurs interventions et leur expertise en matière de logement (accès au logement locatif social, prévention des expulsions locatives...).

En tant que co-pilote du Plan Solidarité Logement 45 (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées - PDALHPD), le Département souhaite poursuivre les actions engagées dans le cadre de ce plan mais aussi travailler sur de nouveaux projets dans un contexte en permanente évolution où les difficultés de logement ne cessent de croître et touchent un public de plus en plus varié et vulnérable : la prise en compte des problématiques de santé au sein du parcours résidentiel des ménages, l'articulation insertion/emploi et hébergement/logement, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilisation et le développement d'offres de logements adaptés, la coordination entre les différents dispositifs d'accompagnement social en lien avec l'hébergement et le logement ...

- L'implication au titre du soutien aux familles et à l'éducation

La politique de prévention mise en œuvre par le Département, s'exerce auprès des jeunes et des familles en situation psycho-sociale et éducative fragilisée. Elle est mise en œuvre dans tous les espaces de vie de l'enfant, au sein de la famille de l'école et du quartier, comme sur tout le territoire du Loiret. Elle concourt à des objectifs de cohésion sociale grâce à des actions de soutien à la parentalité, à l'insertion sociale des jeunes et de leurs familles, de lutte contre l'absentéisme et l'échec scolaire, de repérage des risques de dérive et d'inadaptation sociale. La PMI, par son action au sein des quartiers et au sein des établissements scolaires, contribue au dépistage de troubles susceptibles d'impacter la scolarisation et l'intégration de l'enfant, de prévenir des troubles cognitifs et comportementaux et d'orienter vers les consultations spécialisées. Afin de favoriser la mise en œuvre de projets destinés à soutenir les mineurs dans leur intégration sociale et scolaire et les accompagner dans leur réalisation, des aides financières peuvent être attribuées par le Département.

Le Département intervient également au titre de la prévention spécialisée afin de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale (hors Métropole d'Orléans qui dispose de la compétence).

Il peut ainsi participer au financement d'actions établies :

- ✓ Visant prioritairement les adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans qui ne peuvent ou ne veulent pas s'adresser aux dispositifs habituels d'intégration sociale, culturelle et économique.
- ✓ Reposant sur un diagnostic préalable mettant en évidence des phénomènes d'inadaptation sociale.
- ✓ Intervenant sur l'environnement afin de contribuer au maintien ou au rétablissement des règles de vie sociale.
- ✓ S'inscrivant dans une logique de partenariat avec l'ensemble des autres services en lien avec cette problématique.

- L'action du Département du Loiret en faveur de la Jeunesse

Le Département, depuis de nombreuses années, déploie une politique éducative globale et transversale qui contribue à la formation des futurs citoyens. Lors de chaque rentrée, de nombreux collégiens franchissent les portes des collèges Loirétains (rentrée 2023, environ 31 600 collégiens). Ce sont autant de jeunes Loirétains autant d'adolescents, autant de femmes et d'hommes en devenir... Les années collèges constituent une étape charnière du développement de l'enfant, une période essentielle dans sa construction.

Conscient de ces enjeux, au titre du présent mandat, le Département concentre son engagement en faveur de la réussite éducative des collégiens Loirétains qui se structure en trois axes :

- ✓ Favoriser la réussite scolaire et professionnelle des collégiens Loirétains,
- ✓ Favoriser leur santé et bien-être,
- ✓ Favoriser leur émancipation citoyenne.

Les actions éducatives facilitent ainsi la découverte des métiers, la persévérance scolaire, encouragent la lecture, les activités culturelles et sportives. Elles favorisent également l'engagement citoyen.

- L'accès à la culture et la pratique sportive

Favoriser l'accès des plus démunis à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme éducatif est une exigence essentielle afin de maintenir le lien entre les personnes en situation précaire et la société. Le Département lutte ainsi contre les exclusions, en favorisant l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues par la mise à disposition de places à titre gratuit (via les travailleurs sociaux dans le cadre de projets d'accompagnements ou les associations comme Cultures du cœur) pour l'accès à des manifestations et des équipements, dont il a la charge.

La Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie

À travers la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie, le Département arrête le programme coordonné de financement des actions et s'engage à lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

Les objectifs retenus dans le cadre du programme de financement sont notamment :

- ✓ Le bien-être et le bien vieillir global,
- ✓ La lutte contre l'isolement,
- ✓ Le soutien aux actions d'accompagnement des aidants.

- Politique du Département en matière d'Habitat

Le Département conduit une politique volontariste dans le domaine de l'habitat, lequel constitue un enjeu fort pour l'aménagement et le développement économique du territoire. Depuis 2006, par délégation de compétences de l'État, il décide de l'attribution des aides à la pierre sur le territoire Loirétain (en dehors du périmètre de la Métropole d'Orléans, elle-même délégataire des aides à la pierre).

À ce titre, il favorise d'une part la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, et soutient d'autre part l'amélioration de l'habitat dans le secteur privé (dans l'objectif de traiter l'habitat indigne et dégradé, de lutter contre la précarité énergétique et d'adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap).

Il intervient ainsi auprès des propriétaires occupants comme des bailleurs sociaux ou privés. Il accompagne et appuie également les collectivités locales souhaitant s'engager dans des procédures stratégiques en matière d'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et études pré-opérationnelles, Plan de sauvegarde de copropriétés...).

- La démographie médicale

Le Plan Priorité Santé 2023-2027 du Conseil départemental du Loiret vise à garantir un accès aux soins de qualité et de proximité pour les habitants. Ce plan renforce la politique publique en faveur de la démographie médicale, en place depuis 2017.

Il se concentre sur quatre axes principaux :

- ✓ Favoriser l'accès aux soins des Loirétains : Le but est d'assurer l'accès à des soins de qualité à proximité pour les habitants, notamment dans les zones confrontées à une baisse de la densité médicale.
- ✓ Faciliter l'installation des professionnels de santé dans les territoires : Le Département investit dans la création de cabinets, dans la création de Maisons de santé, dans l'adaptation des locaux aux nouvelles pratiques médicales, et dans l'aide à l'installation des professionnels dans les cabinets médicaux et paramédicaux.
- ✓ Devenir une terre de formation : il y a une forte volonté de recruter, fidéliser et former les étudiants en médecine et stages dans le département. Le Département propose des bourses aux étudiants en médecine, en contrepartie d'une obligation d'exercer 5 ans dans le Loiret.
- ✓ Renforcer l'attractivité du Loiret : le Département s'engage à rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé par diverses mesures.

Ce plan comprend 11 actions concrètes et opérationnelles, incluant des solutions de soins et de prévention, un renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des professionnels de santé et des étudiants, et le financement d'actions innovantes en santé. La création d'une faculté de médecine à Orléans et l'évolution des bourses d'études, montrent la volonté du Département de répondre aux besoins croissants de la population, notamment en raison du vieillissement démographique et des tensions dans les professions médicales et paramédicales.

- La lutte contre la fracture numérique et accès aux services publics

La "Feuille de Route France Numérique Ensemble" pour la période 2024-2027, conçue par le Conseil départemental du Loiret en collaboration avec Orléans Métropole, se concentrera sur l'inclusion numérique. Elle vise à s'adapter aux besoins changeants de la société, en restant dynamique, évolutive, participative et inclusive.

La feuille de route s'articule autour de plusieurs axes principaux :

Renforcement de l'Inclusion Numérique et Sensibilisation au numérique durable : développer des initiatives pour l'autonomisation numérique des habitants, y compris la mise à disposition de matériel informatique reconditionné et la sensibilisation au numérique durable.

Développement de formations et d'ateliers numériques : professionnaliser les acteurs de l'inclusion numérique dans les territoires, notamment les agents des communes, les bénévoles d'associations et les clubs informatiques.

Accroître les Compétences Numériques des habitants : intégrer les formations numériques dans les programmes de travailleurs bénéficiant du RSA, ainsi que pour les étrangers allophones et réfugiés.

Sensibilisation et Éducation aux usages numériques : mettre l'accent sur l'information et la formation des jeunes et des familles sur les bons usages du numérique et la sécurité en ligne.

Support et accompagnement personnalisé : fournir un soutien personnalisé pour l'utilisation des services numériques, notamment par le déploiement de médiateurs numériques itinérants.

Collaboration et partenariat : renforcer la collaboration entre les acteurs locaux, y compris les entreprises, pour améliorer l'efficacité des actions numériques.

Suivi et évaluation : assurer un suivi régulier et une évaluation des actions, notamment par le biais d'observatoires de l'inclusion numérique et des systèmes de suivi des formations.

Coordination des actions : coordonner les efforts et les projets entre différentes structures pour un impact plus significatif.

Enfin, le Département favorise l'évolution des services publics en dotant les Agences Départementales des Solidarités d'Espaces Services Publics (bornes de proximité équipées d'Internet et de visioconférence pour entrer en relation avec certains services publics sans avoir à se déplacer).

Développement économique des territoires

Le Département est un acteur clé du développement économique et de l'harmonisation territoriale. En se focalisant sur le déploiement du Très Haut Débit (THD), il répond à un besoin essentiel d'inclusion numérique, soutenant ainsi l'économie locale et offrant aux résidents et aux acteurs économiques un accès équitable aux services numériques. Cette initiative est cruciale pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans tout le département.

Par ailleurs, le Département du Loiret joue un rôle vital dans l'aménagement et la modernisation du réseau routier. En entretenant et en améliorant les infrastructures routières, il facilite la mobilité, soutient les échanges commerciaux et favorise le tourisme, éléments fondamentaux pour le développement économique du département.

Le soutien important aux équipements et projets des collectivités et des bailleurs sociaux génèrent des emplois, dynamisent l'économie locale et améliorent significativement la qualité de vie des habitants. Elles rendent le Loiret plus attractif pour les nouveaux résidents et les investisseurs, grâce à des infrastructures modernes et des services de qualité.

- Le soutien à l'équipement des communes :

Le Département du Loiret propose une politique d'aides aux territoires structurés autour de 2 axes clés pour soutenir les collectivités locales :

- ✓ Soutien à l'investissement des collectivités : ce soutien se décline en trois volets Investissements d'intérêt supra-communal, communal, départemental ou supra-départemental
- ✓ Ingénierie de projets : le Département offre un bouquet de services aux élus locaux pour l'élaboration de projets (Cap Loiret).

ANNEXE 5

ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

SIGNATAIRES

Pour la Préfecture du Loiret

Madame Sophie BROCAS

Préfète de la Région Centre Val de Loire

Préfète du Département du Loiret

Pour l'Agglomération Montargoise

Et rives du loing

Monsieur Jean-Paul BILLAULT

Président,

Maire de Soleterre

Pour la Sous-Préfecture

de Montargis

Monsieur Régis CASTRO

Sous-Préfet

Pour le Tribunal Judiciaire de Montargis

Monsieur Jean-Cédric GAUX

Procureur de la République

Pour le Conseil Départemental

du Loiret

Monsieur Marc GAUDET

Président

Pour le Conseil Régional

du Centre-Val de Loire

Monsieur François BONNEAU

Président

Pour la Direction Académique des

Services Départementaux de

l'Éducation Nationale du Loiret

Monsieur Philippe BALLE

Inspecteur d'Académie

Directeur Académique

Pour l'Agence Régionale de Santé

Centre-Val de Loire

Madame Clara DE BORT

Directrice Générale

Pour la commune de

Chalette-sur-Loing

Monsieur Franck DEMAUMONT

Maire

**Pour la commune de
Montargis
Monsieur Benoît DIGEON**
Maire

**Pour la commune d'Amilly
Monsieur Gérard DUPATY**
Maire

**Pour la Caisse d'Allocations
Familiale du Loiret
Madame Élodie HEMERY - BRICOUT**
Directrice

**Pour l'Immobilière 3F
Monsieur Souleye DIOUF**
Directeur Général

**Pour Valloire Habitat
Monsieur Vincent HENNERON**
Directeur Général

**Pour LOGEMLOIRET
Monsieur Olivier PASQUET**
Directeur Général

Pour Le Conseil Citoyen de l'AME
Co-présidents